

# aquitaine ● 3

bordeaux • bayonne •  
pau • périgueux • agen •  
mont de marsan • dax

## Compte rendu de l'instance de proximité Juin 2024



**Pour la direction :** Fabrice Goll (Directeur Régional Nouvelle-Aquitaine), Samuel Bignon (DRH), Hadidja Issihaka (IRH), Florian Ringuedé (rédacteur en chef), Jérôme Bourdy (responsable IMG), et Franck Weil (chef de centre).

**Pour les élus :** Sabrina Corrieri, Boris Chague, Nicolas Guérin, Karim Jbali, et Alexis Dumoulin.

### Point 1: Suivi du plan d'action suite à un AT grave à Dax (Invité Emeric Ferchaud, inspecteur du Travail)

Quand et comment la direction a fait un rappel aux managers et salariés des consignes de sécurité sur les tournages dangereux ?

L'IRH indique qu'un rendez-vous est prévu avec l'université France télévisions le 17 juin pour déterminer les besoins en formation, en vue de préparer/mettre en place une formation pour prévenir les risques rencontrés lors des tournages.

Une élue a également indiqué que suite à une rencontre avec un pompier, elle avait échangé sur l'éventualité que celui-ci puisse dispenser une formation au personnel de France 3.

Les élus et la direction ont échangé concernant les journées d'observation d'équipe de reportage, ainsi que les ateliers du DUER (Document Unique d'Evaluation des Risques), lors desquels le document unique a été amendé des différents risques que peuvent rencontrer les équipes sur le terrain.

Les élus et la direction ont également échangé sur les risques liés aux tournages sur des embarcations, ou proche de l'eau.

Ils ont évoqué deux situations, un tournage récent à bord d'un bateau, et l'accident grave qui a eu lieu lors d'un tournage dans un port, il y a deux ans.

Les élus ont rappelé que c'est suite à ce tournage au bord d'un quai, lors duquel un journaliste est tombé à l'eau, que le port de gilet de sauvetage est devenu obligatoire pour effectuer ce type de reportage.

Concernant le tournage récent à bord d'un bateau, l'équipe n'a pas reçu ni de conseils particuliers avant de partir, ni d'équipement spécifique sécurité.

Les journalistes ont demandé des gilets de sauvetage, mais ceux de la rédaction semblaient introuvables, c'est donc le bateau qui les a accueilli qui leur a fourni les gilets.

Les membres de l'équipe de France 3 étaient d'ailleurs les seuls à porter des gilets à bord de l'embarcation.

Le rédacteur en chef indique aux élus qu'il fait régulièrement oralement en conférence de rédaction le rappel des consignes de sécurité, ainsi que dans son mail hebdomadaire.

Il ajoute que même s'il fait le rappel, il y a également aussi la responsabilité des gens/de l'équipe qui effectue le reportage, et il précise : *"Sur l'organisation sur le terrain, je suis limité dans mon champ d'action"*.

L'inspecteur du travail a expliqué que si un risque particulier est identifié, il appartient à l'employeur de fournir le matériel nécessaire, et veiller à l'utilisation des équipements de sécurité. Il a précisé que la responsabilité ne relève pas uniquement des salariés.

Les élus ont également rappelé à la direction qu'elle avait une obligation de résultat en matière de protection des salariés.

L'inspecteur du travail a également indiqué que ce qui lui semble important c'est que chaque journaliste puisse faire une analyse des risques pour échanger avec son manager, voire exercer son droit de retrait.

Il a précisé qu'il faudrait former les gens à l'analyse des risques.

Concernant le matériel à utiliser, il a également précisé que le matériel/l'outil devait être fourni par l'employeur, notamment dans le cadre du travail en hauteur, il faut essayer de réduire/supprimer le risque si on doit travailler en hauteur, il faut être équipé, comme par exemple utiliser un harnais.

## Situation sur le remplacement du salarié victime de l'AT

Le directeur des ressources humaines a indiqué que l'entreprise a proposé à un salarié de Limoges qui était jusqu'ici en détachement à Bordeaux, un nouveau détachement à Dax, mais ce dernier est actuellement en arrêt.

En attendant, c'est donc la même personne qui continue le remplacement du JRI de Dax.

Les élus ont souligné l'importance d'avoir une attention particulière concernant la composition des équipes en bureau excentré, et regrettent que le rédacteur de Dax n'ait pas été consulté.

## Point 2 : Présentation bilan PDC 2023

Le Bilan du plan de développement des compétences (PDC) est présenté par Hadidja ISSIHAKA (IRH). Le document regroupe les différentes formations effectuées par les salariés dans l'année, ainsi que le nombre de formations, les budgets, le nombre d'heures de formation, les thèmes abordés en formation (gestion d'entreprise, informations/Tv/radio/Web, prévention des risques, santé et qualité de vie au travail, innovation et technologies, management, efficacité professionnelle, développement personnel, etc...), mais aussi la répartition des stagiaires selon le genre (homme/femme) ou encore selon l'âge, ainsi que le mode de formation (effectuées en présentiel ou en distantiel).

Au total, pour France 3 Aquitaine, c'est 433 stagiaires (335 l'année dernière) qui ont été formés, ce qui représente plus de 4373 heures de formation (4040 l'année dernière), pour un budget de 154 759 € (135 654 € l'année dernière).

Les élus ont félicité l'importance de ce budget formation, et également les nombreuses formations SST qui ont été effectuées.

Cependant, les élus ont tout de même souligné, et regretté qu'il n'y a qu'un quart des seniors de plus de 55 ans qui sont formés, alors qu'ils représentent près de la moitié des effectifs.

La direction a reconnu qu'il y avait un travail à mener sur la gestion des fins de carrière.

## Point 3 : Présentation bilan diversité 2023

Les élus ont demandé que ce point soit reporté à la prochaine instance de proximité.

## Point 4 : Questions

- **Salariés en mi-temps thérapeutique :**

Les horaires des plannings sont-ils signalés à titre indicatif ?

Le DRH explique qu'il y a plusieurs formes de mi-temps thérapeutique, et que c'est le médecin qui ajuste en fonction de chaque situation.

Dans certains cas, les préconisations en matière de volume horaire par jour sont très précises, mais dans d'autres, elles ne le sont pas.

S'il n'y a pas de préconisations en matière de volume horaire journalier, les horaires des plannings sont indicatifs, mais le volume horaire total préconisé sur la semaine, ne doit pas être dépassé.

- **Rapprochement France 3 / France Bleu :**

Le service communication a publié sur X la photo d'une réunion de travail au sujet de la fusion de France 3 et France Bleu. De quoi s'agit-il ? qu'a-t-il été décidé ? quand les salariés en seront informés ? et comment ?

Le directeur régional indique qu'une réunion a bien eu lieu le 14 mai, à la chambre des métiers de Bordeaux.

À cette réunion, il y avait la direction de France 3 Nouvelle-Aquitaine, ainsi que des membres du comité de pilotage France 3 Nouvelle-Aquitaine, comme le rédacteur en chef et le responsable financier. Côté France Bleu, il y avait le directeur territorial Sud-Ouest, ainsi que 7 directeurs de France Bleu.

Le directeur régional précise que le but de cette réunion était juste une prise de contact, mais que rien n'a été décidé à cette occasion, il ajoute « *on a parlé de nos métiers, nos problématiques, de pistes éventuelles d'émissions communes, etc...* »

Il a informé les élus qu'il y avait des antennes de France 3 qui étaient pilotes en matière de rapprochement/coopération avec France Bleu, mais que la Nouvelle-Aquitaine n'en fait pas partie.

À titre d'information, ces antennes sont les Hauts de France, la Bretagne, et la Corse.

Le directeur régional a également précisé que depuis le début de la semaine, la matinale de France Bleu de Bayonne est maintenant filmée, et donc, toutes les matinales de France Bleu de notre région sont maintenant diffusées sur notre antenne.

- **Projet éditorial des éditions ICI à la rentrée de septembre :  
Quels changements et impacts sur l'organisation du travail ?**

Le rédacteur en chef explique aux élus que son idée est de ne pas perturber les équipes, et de donner du confort de travail aux équipes.

Il ajoute « *on a eu une année compliquée, on ne va pas faire la révolution le 9 septembre* ».

Il ajoute également que selon lui, il y a une adhésion des équipes à ce projet éditorial.

Il précise que les éditions vont passer à 32 minutes le soir, et 25 minutes le midi.

Il ajoute « *on reprend la main de la tranche horaire nationale et internationale de 7 minutes* ».

Il ajoute également « *on aura une autonomie bien plus importante. Pour l'offre d'actu chaude, on peut donner l'info, sans diffuser le sujet, on aura donc plus de souplesse* ».

Pour le rédacteur en chef, les éditions ici à la rentrée de septembre n'auront pas d'impact sur la filière reportage et sur la filière montage, par contre elles auront un impact sur la filière édition, scripte, rédaction en chef et la filière présentation.

Concernant la durée des éditions locales, elles ne changent pas.

Enfin, il ajoute « *on démarre plus tard, donc potentiellement on aura une meilleure audience* ».

- **Bilan des éditions spéciales des JT  
sur le passage de la flamme olympique**

Le rédacteur en chef explique aux élus que « *c'était bien, les équipes ont vraiment adhéré, et j'ai remercié les rédacteurs en chef des locales, ainsi que leurs équipes* ».

Il précise que le premier jour était un défi, « *c'était un exercice particulier qu'on n'a pas l'habitude de faire, on a eu un peu peur, car des invités nous ont fait faux bond, mais on s'est adaptés, et on a eu l'image du chaudron en direct* ».

Il ajoute « *ça donne envie de refaire des choses comme ça, et j'ai vu que les équipes étaient contentes* ».

Les élus ont souligné le fait que le lundi midi le journal était un peu poussif, avec un flottement de 30 à 40 secondes.

Ils ont suggéré l'idée d'un groupe de travail sur « *qui fait quoi* » afin d'améliorer les choses.

Le rédacteur en chef a répondu que le risque zéro n'existe pas, et que « *la machine a planté* ».

- **Des salariés de notre antenne vont-ils travailler sur les JO et  
paralympiques ?  
Quelles incidences sur l'antenne ?**

Le directeur régional répond effectivement qu'il y aura bien des salariés de notre antenne qui vont travailler sur les jeux olympiques et paralympiques.

À commencer par lui, il précise qu'il assurera la coordination éditoriale des épreuves de voile à Marseille.

Il indique qu'il y aura au total une dizaine de salariés de notre antenne qui vont travailler sur l'évènement.

Il précise que le fait que des salariés de notre antenne participent aux jeux olympiques n'aura pas d'impact sur notre antenne, car la période des JO sera une période de très basse activité.

Les salariés concernés sont les suivants :

2 OPV, 1 vidéo, 2 OPS, 1 monteur, 2 JRI biquifiés du BRI, 1 JRI, 1 rédacteur en chef de locale, et 1 monteur de locale.

- **Point sur la situation des déménagements de Bordeaux et Bayonne.**

Concernant le déménagement du site de Bordeaux, la direction indique qu'il n'y a toujours pas de short-liste, et qu'elle espère avoir du nouveau dans le courant du mois de juin.

Et concernant le site de Bayonne, il faut que le PLU (plan local d'urbanisme) soit modifié, la direction précise que c'est à la main de la mairie, elle est donc en attente de cette modification de la mairie.

- **Question orale supplémentaire concernant la fusion/holding de l'audiovisuel public.**

Les élus ont demandé à la direction un amendement du DUER concernant la fusion/création de holding de l'audiovisuel public.

Ils ont également proposé l'idée d'une information mensuelle en instance de proximité par exemple.

## Point 5 : RH

---

- **Le nouveau DRH de Nouvelle-Aquitaine est-il officiellement nommé ?**

La direction indique que Samuel Bignon est officiellement le DRH de la Nouvelle-Aquitaine depuis le 1er avril.

Les élus ont souligné le fait qu'il n'y avait pas eu d'information officielle.

Le DRH a répondu qu'il y avait un petit souci dans la communication officielle, mais cela devrait revenir à la normale pour les prochaines mutations ou intégrations.

- **Pourquoi les assistantes du BRI n'ont pas le titre/la reconnaissance de planificatrices, alors que, dans les faits, elles pratiquent/effectuent les tâches afférentes à ce poste ?**

Le directeur des ressources humaines explique aux élus que depuis un an, il y a eu des évolutions pour des collaborateurs dans le réseau, car avant, il n'y avait pas de planificateur dans les services d'organisation d'activité au sein des régions. Il a également expliqué les différences de classification entre les différentes fonctions, assistante (groupe 4), planificateur (groupe 6), et organisateur d'activité (groupe 9).

Le DRH a indiqué aux élus qu'il allait prêter attention à la réalité du quotidien des assistantes du BRI, mais ce ne sera pas dans l'immédiat, car il a d'autres priorités plus urgentes actuellement.

- **Postes pourvus et à pourvoir :**

L'IRH indique aux élus que la prise de fonctions de l'organisatrice d'activité est effective. Elle indique également que le contrat d'alternance d'une chargée d'édition numérique se termine. Elle informe également les élus que concernant le poste de JRR de Périgueux les entretiens vont commencer, et concernant le poste de rédacteur Web les entretiens sont en cours.

## Prochaine réunion de l'instance le 2 juillet 2024

---

D'ici là, **n'hésitez pas à nous joindre pour plus de précisions et d'éventuelles questions.**

Vos élus FO de proximité : **Hervé Morin & Alexis Dumoulin**